MARIAGES

Mariage ce samedi 12 septembre de M. Michel ISTRIA, fils de M. Alexandre ISTRIA, Adjoint au Maire, et de Mlle Lydie GIORDANENGO, résidant à FORCALQUEIRET.
A l'issue de la cérémonie qui tout naturellement s'est déroulée à FORCALQUEIRET, les jeunes époux recevaient leurs familles et amis à la salle polyvalente de SAINTE-ANASTASIE.
Nos félicitations aux parents et tous nos voeux de bonheur à Michel et Lydie.

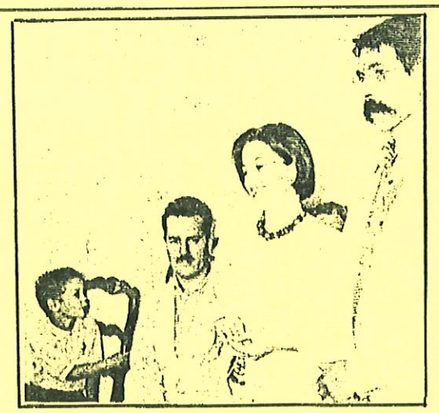

Le lundi 14 septembre, le Maire, assisté de Mme TORRENTE, a uni pour le meilleur M. Jean-Louis GONNET, Instituteur et dynamique Président de l'Association "Vouloir" et Mlle Marie-Françoise BRUN, Secrétaire de Direction à la Fédération des Oeuvres Laïques.
A tous les deux, nous adressons nos voeux de bonheur et l'assurance de toute notre amitié.

le 22 août 1992, le Maire assisté de Mme LAURENT, a célébré l'union de M. Jean-Louis CREDI, Président du Club des Cibistes de SAINTE-ANASTASIE et de Mme Francette LEGUAY. En présence d'une nombreuse assistance, il félicitait les nouveaux époux et leur présentait au nom de la Commune tous ses voeux de bonheur.

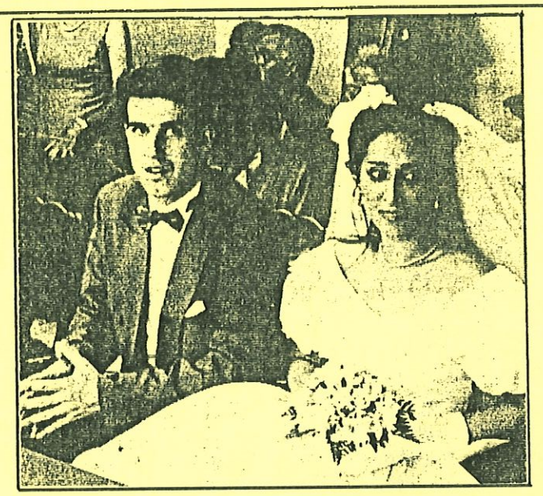

Samedi 29 août, la salle du Conseil était trop étroite pour accueillir la foule qui assistait au mariage de Melle DURAND, petite-fille de M. et Mme ABELLO, Conseiller Municipal et de M. et Mme DURAND, Inspecteur de Police en retraite, demeurant à SAINTE-ANASTASIE.
Le Maire Jean-Pierre MORIN, assisté de deux de ses Adjoints, a célébré l'union de la jeune et sympathique Laurence et de Patrick CALMON, Ingénieur diplômé de sup aéro.
Dans son allocution, le Maire, après avoir félicité les jeunes époux et leurs familles, soulignait les liens particuliers d'amitié et d'estime qui le lient à M. Jean-Baptiste ABELLO, membre du Conseil Municipal.
La cérémonie s'acheva à la salle polyvalente où de nombreux invités étaient accueillis par les deux familles.
Nous remercions les époux pour leur don au Bureau d'Aide Sociale et à la Commune.

Petites annonces.

Couple 3 enfants, cherche maison ou villa à louer à SAINTE-ANASTASIE.
Tél.94.72.20.96.
M. et Mme BACHELARD Philippe
755 Chemin les Souquettes
83 136 SAINTE-ANASTASIE/ISSOLE

SAINTE-ANASTASIE

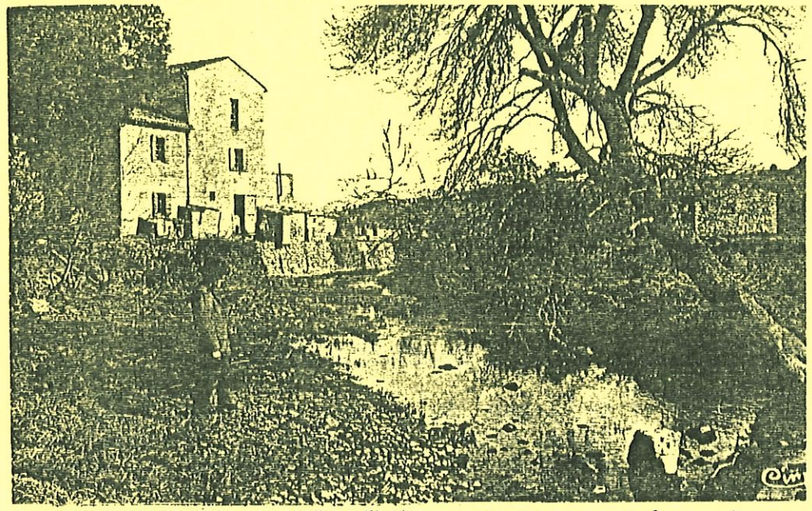

STE-ANASTASIE (Var) — Le Moulin et l'*Issole* Archives privées.

BULLETIN MUNICIPAL

N°38 SEPTEMBRE 1992

LE MOT DU MAIRE

Nous venons de recevoir, avec la joie que l'on imagine, nos "feuilles d'impôts fonciers" 1992.

Quelques uns, peu nombreux, ont pu s'étonner de l'augmentation qui, telle une peste noire venait de les frapper, sans même qu'ils puissent aujourd'hui encore, en deviner la cause.

Pourtant celle-ci "existe bien" et dans la plupart des cas, cette triste réalité n'est en rien le fruit d'une formule cabalistique :

"En FRANCE, le montant de l'impôt local est égal au produit des bases par le taux communal" (?).

1. Les bases sont égales à la valeur de l'immeuble telle qu'elle est évaluée par les services fiscaux, d'après votre déclaration ou après une éventuelle visite de l'Inspecteur du Cadastre.

Il arrive, quelquefois, que ce fonctionnaire scrupuleux rectifie spontanément les erreurs ou les omissions les plus flagrantes (à défaut d'être les plus récentes).

2. Les taux communaux sont, eux, votés chaque année, par le Conseil Municipal pour équilibrer le budget. Dans notre cas précis, ceux-ci n'ont subi aucune augmentation depuis 4 ans (89.90.91.92.).

Restent tout de même, il est vrai, d'autres causes possibles d'inflation et une marge d'erreur qu'il est aisé de signaler aux services fiscaux. Après vérifications, elles sont généralement très vite corrigées afin que justice soit rendue au pétitionnaire.

Enfin à SAINTE-ANASTASIE, où la transparence est une réalité et où chacun peut consulter utilement les rôles d'imposition, ce sujet d'actualité nous rappelle combien l'information est chose difficile et combien nous devons avec modestie, lui consacrer de nouveaux efforts.

Pour l'heure, outre les visites à la Mairie, où un élu vous accueille toujours "sur ou sans rendez-vous", la discussion, au hasard de la vie du village, garde heureusement ses fervents adeptes. A chacun donc sa méthode.

Quant à moi, toutes me conviennent.

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 1992

ETAIENT PRESENTS :
MM. MORIN. DEHAYE. ABELLO. REMY. RAYNAUD. CUENOT. TOSELLO. BROSSAUD. ISTRIA. CORBIER. LALANDEC. MMES LAURENT. BOCQUET.

ETAIT ABSENT :
M. FORISSIER.

CONVENTION ET SUBVENTION AU REFUGE S.P.A. DE BRIGNOLES.

Mme LAURENT, 3ème Adjoint, expose la nécessité de conclure une convention avec la S.P.A. de BRIGNOLES. En effet chaque année, particulièrement en période estivale, de nombreux chiens et chats sont découverts errant sur la voie publique.
La Mairie n'ayant aucune capacité pour accueillir ces animaux, il est indispensable de faire appel à une institution spécialisée.

Le projet de construction d'un refuge à CUERS n'ayant pas abouti à ce jour, la situation doit être réglée dans les meilleurs délais.
Après cette présentation, le Maire propose qu'une subvention de 800 F soit votée au bénéfice de l'association de protection animalière de BRIGNOLES.
Adopté à l'unanimité.

FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE VERS GAREOULT ET BRIGNOLES.

Le Maire propose au Conseil Municipal de porter la participation financière du transport scolaire de chaque enfant à 400 F pour l'année scolaire 1992/1993 afin de réajuster l'augmentation des tarifs des transports scolaires.
Adopté à l'unanimité.

INSTAURATION D'UNE TAXE SUR LA PUBLICITE.

Le problème posé par l'installation dans le village de panneaux de publicité commerciale a été évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal. Il soulève un problème d'environnement et de préservation dans les zones urbaines anciennes.
Les remèdes possibles sont de trois ordres:
- la dissuasion fiscale,
- la règlementation,
- l'appel du respect par chaque habitant du village d'un cadre de vie, propriété de tous.

Cette dernière solution semble de loin préférable. Les deux autres ne seront adoptées qu'à l'issue d'une démarche explicative.

En cas d'échec, une délibération sera prochainement proposée au Conseil Municipal.

REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS.

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 03/02/92 N°92108, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer par délibération annuelle dans les limites de l'enveloppe constituée par le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux élus municipaux et inscrites au budget primitif de l'année en cours, les montants effectifs que ceux-ci percevront compte tenu, notamment, des dispositions dorénavant en vigueur en matière de limitation du cumul des indemnités.
Après que les élus aient indiqué de façon explicite que ces indemnités et rémunérations ne font l'objet d'aucun écrêtement, dans le cadre de la nouvelle législation, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit le montant des indemnités et rémunérations de fonctions à verser aux élus à compter du 01/04/92, pour l'année 1992 :
M. Jean-Pierre MORIN, Maire :
indice brut 1015 x 312 % x 9 mois
M. Michel CUENOT, 1er Adjoint :
40 % de l'indemnité de Maire x 9 mois
M. Robert DEHAYE, 2ème Adjoint :
40 % de l'indemnité de Maire x 9 mois
Mme Marie Laurent, 3ème Adjoint :
40 % de l'indemnité de Maire x 9 mois
M. Alexandre ISTRIA, Conseiller Municipal remplissant les fonctions d'Adjoint depuis le 01/04/92 :
40 % de l'indemnité de Maire x 9 mois
Adopté à l'unanimité.

TENNIS

Pour la 4ème année consécutive, le tournoi de tennis de SAINTE-ANASTASIE a connu le succès attendu de ses organisateurs. C'est à dire une participation sympathique, amicale même et de bon niveau.
Chez les femmes, c'est Mme CUADRA de SAINTE--ANASTASIE qui l'emportait brillamment devant Mme OLINGO de BRIGNOLES.

Pour les hommes M. VEZIANO, un habitué du tournoi, laissait de justesse la première place à M. BOIRON de FLASSANS.
La remise des prix organisée à la Mairie permit au Docteur CORBIER de féliciter chaque participant et tous ceux qui avaient contribué à la réussite de l'épreuve.

LA VIE AU VILLAGE

VIRADE DE L'ESPOIR

Nous rappelons le passage dans notre Commune le 19 septembre prochain, d'un attelage de 50 chiens esquimaux qui annonceront la grande manifestation du lendemain (Virade de l'Espoir).
Un arrêt est prévu Place de la Gare à 15 heures pour permettre aux chiens et aux accompagnateurs de se désaltérer.
Des affiches seront apposées en temps utile dans le village pour donner les dernières précisions (heure, lieu exact, etc...).
Venez tous les admirer et les encourager.

COURS DE PIANO

Les cours de piano reprendront à compter de la semaine du 14 au 21 septembre, pour enfants et adultes.
Les cours auront lieu cette année les mardis, mercredis et jeudis soir.
Les inscriptions doivent s'effectuer au Centre Culturel de CARNOULES.
Pour tout renseignement, s'adresser soit au Centre Culturel de 18 H à 20 H (Tél.94.28.38.48.), soit à la Mairie de CARNOULES (Tél.94.28.33.04. demander M. ENSEIGNAT).

THEATRE

Prochainement reprise des ateliers théâtre, enfants et adultes.
Pour tous renseignements contacter M. Jean-Pierre SAUVET, Tél. 94.72.23.58. ou M. Jean-Louis GONNET, Tél. 94.73 2.23.82.

Billet d'humour...billet d'humeur.

M. SIMON Antoine, "Les Sablons", signale à ses cambrioleurs distraits qu'ils ont omis d'emporter les télécommandes des appareils dérobés.
Ils peuvent le contacter au 94.72.24.77.

LEVEZ LE PIED !

Le mardi 2 septembre, un très grave accident de la circulation s'est produit sur la déviation à hauteur du Camping "La Vidaresse". Un mort et un blessé assez grave sont venus nous rappeler brutalement les règles de sécurité les plus élémentaires.
La vitesse sur le RD 15 à l'intérieur des panneaux d'agglomération est limitée à 50 Km/h à l'exception de la déviation où elle est portée à 70 Km/h.
Dans tout le reste du village et quelle que soit la voie (à moins de signalisation particulière plus restrictive) le vitesse maximum autorisée est de 30 Km/h.

NAISSANCES

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :
- Charlie Nicolas EDME né le 26 août
- Charlotte GANNAC née le 27 août

Toutes nos félicitations aux parents.

BAPTEMES REPUBLICAINS

Le samedi 12 septembre à 17 heures ont été célébrés à la Mairie, les baptêmes républicains de Thomas et Damien FOUQUART.
C'est le 25 florial de l'an II qu'a été institué le cérémonial républicain dont l'origine est liée à celle des institutions laïques de l'état civil.
Toutes nos félicitations à M. et Mme FOUQUART et nos voeux les plus sincères à Thomas et Damien.

LES BOULISTES EN FETE

C'est autour d'une paëlla monstre que se sont réunis 160 convives pour fêter la fin de la saison 1992 de l'Association Bouliste de SAINTE-ANASTASIE.
Une organisation impeccable ala réussite de ce repas de l'amitié et de la bonne entente entre tous.
Au menu, rien n'a été laissé au hasard; après un apéritif gratuit servi sur le terrain du jeu de boules, tous sont passés à table où une légère musique accompagnait l'appétit de chacun sous les ombrages, dans la bonne humeur et la joie, car le beau temps était lui aussi de la fête.
Ce n'est que vers 20 H 30 que l'on quittait ce lieu enchanteur des prés de la Font du Vert en se disant : "à la prochaine".

FOOTBALL CLUB SAINTE ANASTASIE (FCSA)

Le Président du club, M. KUSEK, est heureux de vous annoncer la montée en 3ème série de l'équipe senior.
C'est la première fois depuis la création d'un club de football à SAINTE-ANASTASIE.
On doit être fier de nos joueurs qui ont su, durant toute la saison dernière, maintenir une équipe bien soudée. Cette année, d'autres joueurs sont venus renforcer son effectif, car la montée en 3ème série demande beaucoup plus de réserve.
L'objectif est, certes, de montrer du bon football, mais aussi de bien figurer dans le championnat.
Voici les rencontres prévues au stade Les Négadisses durant la saison :
Dimanche 27/09/92 contre SALERNES
Dimanche 25/10/92 contre SAINT-MAXIMIN
Dimanche 22/11/92 contre VARAGES
Dimanche 06/12/92 contre POURRIERES
Dimanche 10/01/93 contre ENTRECASTEAUX
Dimanche 17/01/93 contre VERDON
Dimanche 07/02/93 contre CAMPS LA SOURCE
Dimanche 21/02/93 contre SAINT-ZACHARIE
Dimanche 21/03/93 contre SEILLONS
Dimanche 18/04/93 contre FLASSANS
Dimanche 09/05/93 contre CARCES
Les matches débuteront vers 14 H 30.
Pour suivre l'évolution de notre équipe par minitel, tapez 3615 code FOOT, championnat, 83, district, senior 3 série, poule C.
Le petit mot du Président à nos lecteurs et élus :
le club a épuisé les stocks de torches, bougies, lampes électriques, fusées éclairantes, batterie de voiture etc.....
POUR QUAND L'ECLAIRAGE DU TERRAIN ?????

REPONSE D'ANASTHASE LE BIENHEUREUX

M. KUSEK, Président du club de football est un Président heureux, nous partageons sa juste fierté d'accéder avec son équipe en 3ème série senior.
Nous savons le football populaire et nous ne doutons pas que les spectateurs seront nombreux pour encourager nos sportifs tout au long de la saison prochaine.
Quant aux moyens d'éclairage qui semblent faire grandement défaut, leur nécessité sera naturellement étudiée avec toute l'attention nécessaire.
En attendant brûlons un cierge !

VOLLEY-BALL

Après une brève trève estivale, le club de volley-ball présidé par "Gaby" SCHNEIDER reprend ses activités à la salle polyvalente :
- chaque mercredi à partir de 19 H pour les adultes ;
- chaque vendredi, pour les jeunes, à partir de 18 H 30.

Pour les inscriptions, se présenter à l'entraînement muni d'une photo d'identité, du montant de la cotisation-assurance annuelle (200 F pour les adultes ; 150 F pour les jeunes) et d'une autorisation parentale pour les moins de 18 ans.

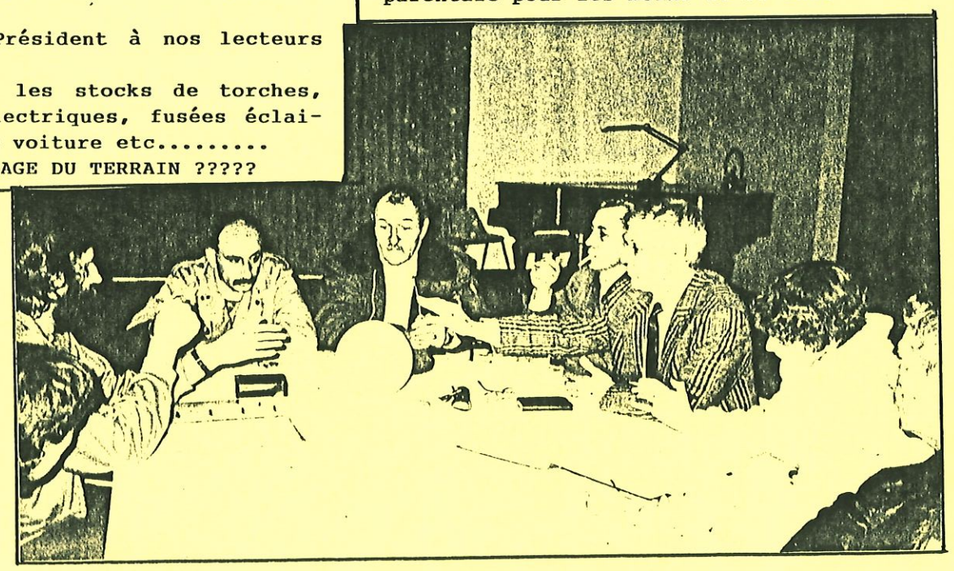

Les Associations Sportives en réunion

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DIVERS MATERIELS (ACQUISITION) AU CONSEIL GENERAL.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter du Conseil Général l'octroi d'une subvention spécifique pour l'aider à financer l'acquisition de divers matériels : débroussailleuse, brise-vent, barrières pour un montant H.T. de 44 000F ainsi que d'un véhicule d'occasion marque FSO d'un montant H.T. de 12 000 F.
Présente les devis estimatifs et quantitatifs.
Propose le plan de financement ci-dessus:
- montant du projet.....56 000 F H.T.
- subvention espérée.....28 000 F
- autofinancement.....28 000 F

Adopté à l'unanimité.

RECRUTEMENT DU PERSONNEL C.E.S.

Le décret N°92736 du 30/07/92 applicable à compter du 01/08/92 fixe les nouvelles conditions d'embauche de cette catégorie de personnel temporaire.
Le taux de prise en charge du salaire par l'Etat varie désormais considérablement en fonction de la situation du salarié potentiel.
De même la durée maximale du contrat est dans la plupart des cas ramenée à 12 mois.
De telles conditions ne permettront plus à la Commune d'employer le même nombre de demandeurs d'emplois et beaucoup de jeunes se trouveront donc exclus du bénéfice de cette mesure de traitement social du chômage.
Par contre les contrats des chômeurs de longue durée (inscrits depuis 12 mois ou depuis plus de 3 ans, selon le cas, continueront à être pris en charge par l'Etat et le Conseil Général du VAR dans les conditions antérieures).

RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR DEMARIA.

Par délibération du 30 avril 1992, le Conseil Municipal a consenti à l'échange au lieudit "Candy" entre une partie d'emprise d'une voie rurale (domaine privé de la Commune) et d'une partie propriété riveraine appartenant à M. Albert DEMARIA.
La Commune de SAINTE-ANASTASIE cèdera à M. DEMARIA la parcelle cadastrée N°1284 de la section A pour une superficie de 207 m².
M. DEMARIA cèdera à la Commune de SAINTE-ANASTASIE les parcelles cadastrales N°1280 et 1282 de la section A pour les superficies suivantes :
N°1280 = 48 m²
N°1282 = 159 m²
soit une superficie totale de 207 m².

RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR AUGEAU.

Par délibération du 30/04/92, le Conseil Municipal a consenti à l'échange entre une partie d'emprise d'une voie rurale (domaine privé de la Commune de SAINTE-ANASTASIE) et d'une propriété riveraine appartenant à M. Jean-Pierre AUGEAU.
La Commune de SAINTE-ANASTASIE cèdera à M. Jean-Pierre AUGEAU la parcelle cadastrée N°1269, section A, d'une superficie de 168 m².
M. Jean-Pierre AUGEAU cèdera à la Commune de SAINTE-ANASTASIE la parcelle N°1270, section A, pour une superficie de 186 m².
Adopté à l'unanimité.

RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA CESSION D'UNE PARCELLE ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR TOSELLO DANIEL.

Par délibération en date du 30/04/92, il avait été décidé la cession d'une parcelle communale d'une superficie de 17 m² faisant partie du domaine public de la Commune.
Il indique qu'en application de l'arrêté du 04/05/92, M. COSTAMAGNA, Géomètre Expert, désigné comme Commissaire Enquêteur a effectué l'enquête publique prévue par la loi.
Adopté à l'unanimité moins une abstention (M. TOSELLO).

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 121-15-1 du Code des Communes et des articles 32 et 36 de la loi d'orientation N°92 125 du 06/02/92 relative à l'administration territoriale de la République (titre II).
"Les Conseillers Municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la Commune".
Le Maire propose que cette procédure parfaitement démocratique ne soit l'objet d'aucune règlementation, ni limitation particulière.
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

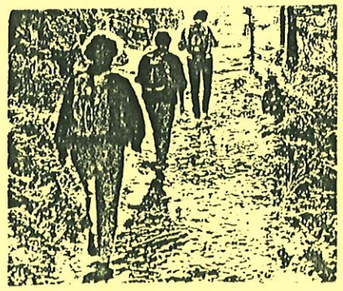

Gardons le charme de nos forêts

RECUPERATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS (NOUVELLES NORMES NATIONALES ET FINANCEMENT)

Depuis 2 ans et en application de textes officiels, la Commune rattrape un large déficit de gestion des déchets ménagers (il est évident que la Commune de SAINTE--ANASTASIE n'était pas la seule à avoir négligé ce problème).
L'instauration d'une redevance plutôt que d'une taxe fiscale allait dans ce sens.
M. Robert DEHAYE rappelle les résultats obtenus et la perspective d'une prochaine gestion équilibrée de ce poste budgétaire.
Actuellement, quand un ménage paie une redevance annuelle de 400 F, 93 F 43 restent à la charge de la Commune, donc des contribuables (coût total jusqu'au 01/01/92 : 400 F + 93 F 43 soit 493 F 43).
Sous la pression des mouvements de défense de l'environnement, le gouvernement a été amené à prendre des mesures devant, dans les prochaines années, se traduire par d'importantes augmentations des coûts de traitement. Ceux-ci inévitablement devront être répercutés sur les usagers.
Quelles sont ces augmentations ?
1) Un surcoût de 18 F H.T. par tonne de déchets destiné à l'aménagement de la décharge du CANNET.
2) Une taxe de 20 F par tonne décidé par le Ministère de l'environnement. Cette taxe est destinée à financer la mise aux normes des installations de traitements.
En conclusion et à partir du 01/07/92, le prix de revient de chaque tonne de déchets sera le suivant : 548 F 14 par usager au lieu de 493 F 43.
La ventilation budget-usagers devra donc nécessairement être redéfinie en 1993.
Adopté à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER GENERAL JEAN MARCEL DE BRIGNOLES.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi de menaces pesant sur le service des urgences de l'hôpital de BRIGNOLES, ceci dans le cadre de la réorganisation sanitaire découlant de la loi du 31 juillet 1991. Il précise que la ville de BRIGNOLES, par courrier en date du 15/07/92, et M. le Député Hubert FALCO ont attiré l'attention de M. le Préfet sur la gravité pour BRIGNOLES et le bassin brignolais, donc pour SAINTE-ANASTASIE, des conséquences que pourrait entraîner une décision mal fondée de la commission chargée de cette réorganisation.
En effet :
- Consisérant la situation démographique du Centre Hospitalier Général Jean-Marcel, situé à plus de 50 Km des autres établissement de la Région ;
- Considérant la situation démographique du Centre VAR où l'augmentation de la population est très rapide et laisse présager une augmentation très importante de la demande des soins dans les prochaines années ;
- Considérant la situation économique de l'établissement qui emploie plus de 365 agents, constituant ainsi un des premiers employeurs de la région brignolaise ;
- Considérant enfin la croissance régulière de l'activité du Centre Hospitalier et notamment celle de son service urgences SMUR (+ 21,8 % en 1991) ;
Le Maire propose au Conseil Municipal de demander de la manière la plus forte au Ministère de la santé, la D.R.A.S.S. et la D.D.A.S.S. :
- la prise en considération des arguments développés ci-dessus ;
- le maintien intégral du service des urgences ;
- la prise en compte du projet d'établissement avec la réalisation d'un plateau technique performant et l'assurance dans l'avenir, du maintien d'un service hospitalier de qualité et s'élève énergiquement contre toute réduction de l'activité de l'hôpital de BRIGNOLES.
Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire,
- adopte à l'unanimité la motion ci-dessus en faveur du maintien du Centre Hospitalier Général de BRIGNOLES ;
- assure le personnel de l'hôpital de son soutien et de toute sa sympathie et le félicite pour son dévouement et la qualité des soins médicaux et paramédicaux ;
- décide d'envoyer copie de cette délibération à toutes les Communes du canton et à celle de BRIGNOLES.

REFERENDUM DU 20 SEPTEMBRE 1992

BUREAU DE VOTE : SALLE POLYVALENTE

DE 08.00 H. A 18.00 H.

A l'arrivée des Boucles de l'Issole.

REUNION DE LA SOCIETE DE CHASSE

Ce samedi 22 août, la société de chasse de SAINTE-ANASTASIE s'est réunie à la Mairie afin de préparer l'ouverture qui, cette année, est fixée au dimanche 13 septembre.
Après que le Président Lucien SAUZEDE ait effectué le compte rendu de l'année écoulée et que celui-ci ait été approuvé, les chasseurs passaient à l'examen de l'ordre du jour :
1. Le prix des cartes de sociétaire reste inchangé, soit 300 F pour les résidents et propriétaires.
Pour les étrangers, le prix de la carte est de 500 F. Il est précisé que cette carte ne donne aucun droit à la réciprocité entre les sociétés de chasse.
2. Cette année les réciprocités s'étendent à BESSE, CARNOULES, PUGET-VILLE, ROCBARON, FORCALQUEIRET, NEOULES, MEOUNES et BRIGNOLES
3. Les "lâchers" de gibiers seront affichés 3 jours avant la date prévue au domicile du Président (4 Rue Notre Dame).
Pour l'ouverture, des lâchers de perdreaux rouges ont déjà été réalisés.
Enfin, il est rappelé que la chasse est toujours interdite sur les bords de l'Issole, de l'écluse du canal de BESSE à celle du canal du Pré de Naple (à proximité du Pont des Molière), soit partout aux abords de l'agglomération.
Et maintenant, bonne chasse !

REPRISE DES ACTIVITES AUX CIGALES

Les activités manuelles et artistiques ont repris au local du club.
Afin de faciliter la participation, le prix des cotisations annuelles n'est pas augmenté.
- Peinture sur soie : lundi 14 H 30, cotisation 100 F.
- Couture, crochet, broderie : mardi 14 H 30, cotisation 100 F.
- Bibliothèque avec un choix de nouveaux livres : mercredi de 16 H à 19 H, cotisation 50 F.
- Emaux sur cuivre : jeudi 14 H 30, cotisation 150 F.
- Section photo d'art : réunion pour adhésions les 1er et 3ème mardis de chaque mois à 20 H 30 au local, cotisation 100F. Se renseigner auprès de M. MAZEYRAT au 94.72.22.17.
- Prochaine sortie du club le mardi 29 septembre, départ à 08 H 30. Au programme: promenade en bateau (1 H) sur le lac de Ste Croix. Repas à MONTAGNAC. L'après-midi visite de la maison de l'abeille à RIEZ, exposition, vente de produits régionaux, exposition sur les papillons de Provence. Prix : 190 F tout compris. Tél.94.72.20.33.

PEINTURE
MICHEL TORRENTE
CHEMIN DE CANDY
Tel. 94 72 22 14

CHRONIQUE MUNICIPALE

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

Travaux dans les écoles :
- Réparation de matériel : soudures de bancs, de chaises, confection de casiers de bancs.
- Installation d'un éclairage des escaliers de l'école primaire dont la nécessité était indéniable.
Pour des raisons de préservation de l'installation (un interrupteur aurait dû être placé près du portail d'entrée, à la portée de tout le monde) cet éclairage a été branché sur l'éclairage public ; son fonctionnement est commandé par une cellule photo-électrique.
- Mise en place de panneaux "attention école" aux abords de l'école primaire.
- Installation de 2 bancs dans la cour de l'école primaire.

Travaux divers :
- Nettoyage de l'abri-bus de la Place de la Gare.
- Réparation de la clôture du tennis.
- Préparation du matériel nécessaire au programme municipal de bétonnage de certaines sections de chemins.
- Divers travaux d'entretien dans le village.

VIVE LA RENTREE

La rentrée scolaire est toujours un évènement qui bouleverse la vie du village et de ses habitants. Depuis un mois, le personnel communal s'affaire pour préparer cette échéance qui constitue un peu le baromètre de notre vitalité.
Les parents d'élèves et les enseignants sont les acteurs essentiels de cette rentrée et nous tenons toujours le plus grand compte de leurs besoins que nous nous sommes efforcés de satisfaire.
Cette année les effectifs de nos écoles sont les suivants :
- 46 enfants inscrits à l'école maternelle,
- 66 enfants inscrits à l'école primaire,
ce qui reflète la stabilité relative de la population de SAINTE-ANASTASIE.

ENLEVEMENT DES EPAVES
DERNIER DELAI POUR LES RETARDATAIRES

Une centaine de véhicules sont en cours d'enlèvement par le Conseil Général.
L'enlèvement gratuit de vos épaves automobiles est encore possible pendant quelques jours.
S'adresser d'urgence au Garde Municipal.

COMMISSION EXTRA-MUNCIPALE DES SPORTS ET DE LOISIRS

Réunion de rentrée, ce jeudi 10 septembre à la salle polyvalente. Tous les Présidents des clubs du village étaient présents à cette première réunion de la saison 92/93.
Le Maire remerciait tout d'abord chaleureusement tous les dirigeants qui, une fois de plus, avaient largement oeuvré au succés des nombreuses activités organisées à SAINTE-ANASTASIE au cours de l'été.
Qu'il s'agisse des Boucles de l'Issole, des tournois de basket-ball, de tennis, de volley-ball, de l'activité du Comité des Fêtes, de l'Amicale Bouliste et du club des Cigales, chacun, comme le soulignait M. Aristide JURAVER, Président de l'A.S.L. peut être satisfait des résultats obtenus.
Le deuxième point de l'ordre du jour concernait le démarrage de la saison 92/93:
Dans un rapide tour de table, le Président Guy BRUZZONE, confirmait l'engagement de 3 équipes "jeunes" et Gaby SCHNEIDER, Présidente du club de volley-ball, indiquait la poursuite de 2 sections (1 jeune et 1 adulte) puis Gérard KUSEK, Président du club de football, faisait part de l'engagement d'une seule équipe "senior".
Un débat s'instaurait alors rapidement sur ce dernier point, mettant en évidence un certain nombre de divergences concernant la décision de ce club.
Pourquoi, en effet, aucune équipe jeune n'est-elle inscrite cette année en championnat et quel usage de la subvention municipale (12 000 F) est-il prévu dans l'hypothèse où cette situation serait maintenue ?
Plusieurs membres de la commission et le Maire rappelaient que la politique du mouvement associatif et du Conseil Municipal avaient toujours été de soutenir le développement des actions sportives au bénéfice des plus jeunes, ceci de façon particulière et prioritaire.
Le soutien éventuel, par des fonds publics, "d'équipe-fanion adulte" ne peut s'insérer que dans cette volonté.

Voilà un solide sujet de réflexion pour les mois à venir...

Un apéritif amical permettait enfin de clore ce débat, avant de prochaines réunions de travail qui seront, n'en doutons pas construtives.

LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le développement de l'urbanisation, sa concentration ou sa dispersion, fait que le rejet des eaux usées pose des problèmes d'hygiène et de salubrité publique de plus en plus aigus.
Ces eaux usées (eaux vannes et eaux ménagères) ne peuvent être rejetées telles qu'elles sont produites sur un terrain, dans un fossé, un ruisseau ou une rivière... Elle doivent obligatoirement être traitées selon des procédés que la technologie ne cesse d'améliorer en vue de la préservation de l'environnement, des nappes phréatiques en particulier.
Un permis de construire ne peut d'ailleurs être délivré sans qu'y soient joints les documents relatifs au système prévu de traitement des eaux usées.
Cet article n'a d'autre prétention que de faire connaître aux futurs bâtisseurs ou à ceux en difficulté avec leur système d'épuration des procédés portés à notre connaissance par certains constructeurs.
- La fosse septique classique avec séparation des eaux vannes et des eaux ménagères, utilisation d'un bac à graisse et épandage par drains est en voie de régression. Un inconvénient majeur, aux dires des utilisateurs, résidait dans le colmatage à terme du terrain d'absorption par des particules en suspension en raison d'une clarification insuffisante des eaux.
- La fosse " toutes eaux" a succédé à la fosse "classique" comprenant un pré-filtre suivi d'un filtre de 500 litres. Les eaux filtrées sont absorbées par un "lit filtrant drainé" constitué de couches de sable et de gravier recouvertes de terre arable végétalisée. Cette fosse doit être vidangée tous les 2 ou 3 ans, selon le mode d'utilisation.
- La micro-station individuelle qui fonctionne sur le principe d'une véritable station d'épuration avec oxygénation forcée des effluents par une turbine, favorisant le développement des bactéries aérobies. Les boues déposées sont recyclées et décantent dans le clarificateur avant évacuation. La surface d'épandage est réduite puisqu'elle ne reçoit plus que des "eaux propres", la suppression des ventilations élimine toute odeur nauséabonde, la possibilité d'utilisation va de 2 à 8 personnes.
- Une station individuelle de relevage utilisable pour les maisons à proximité et en contrebas d'un réseau d'égoûts.
Cette station à fonctionnement électrique automatique relève les effluents à une hauteur de plusieurs mètres et les rejette dans le collecteur. Une pompe à main peut être installée en attendant la réparation d'une panne éventuelle du dispositif électrique.
Tous renseignements peuvent être obtenus en Mairie sur ces dispositifs qui, rappelons-le, ne sont certainement pas les seuls disponibles sur le marché et ne sont donnés qu'à titre d'information.

LA VIE ASSOCIATIVE

LES BOUCLES DE L'ISSOLE 92

Nous rendons compte avec un léger retard de la course pédestre "Les Boucles de l'Issole". Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.
C'est en effet le samedi 18 juillet que s'est déroulée la 6ème édition de cette épreuve sportive qui a maintenant acquis ses lettres de noblesse.
Cette année ce fut un nouveau succès pour les organisateurs, succès de participation, mais également de niveau sportif, puisque plusieurs présélectionnés olympiques étaient au départ.
C'est finalement NDJISSIPOU de l'équipe nationale centre-africaine qui remportait l'épreuve dans le temps record de 35'52".
En féminine Mme GUENET améliorait également le record 1991.
Ces "Boucles de l'Issole" sont devenues un fait important de notre vie sportive et de la fête de la St-Just. C'est aussi l'aboutissement d'un long travail d'équipe effectué sous l'impulsion d'Aristide JURAVER Président de l'A.S.L. Avec lui les compétences et les bonnes volontés ne manquent pas, si bien qu'il ne nous est pas possible de citer tous ceux qui travaillent à cette réussite (MM. DORCHE. ARNAUD. BROSSAUD. FORISSIER. DEHAYE. EXARE et de nombreuses Cigales...).
Il serait injuste par ailleurs de ne pas rendre hommage aux sponsors qui avec la Commune ont aidé à boucler un budget toujours difficile : Entreprise TOSELLO, Ets AURIC, Entreprise CODONNEL, Entreprise SMORTO, Garage CECINI, Bar des Amis, Miniprix, Annie FABRE et Pizzeria des Chênes.
A tous merci et rendez-vous pour la 7ème édition.